**ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**
**Collège des Bourgmestre et Echevins**
Avenue Charles Thielemans, 93
**B – 1150 BRUXELLES**

V/Réf : SM/DW-PU/s/990
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.120/s.554
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 16 mai 2014.

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Roger Vandendriessche, 42 (arch. E. PELSENEER). Transformation et surhaussement du bien.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre reçue le 18 avril 2014, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 mai 2014.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection et la zone tampon Unesco délimitée autour du Palais Stoclet.

Pour rappel, la CRMS a déjà traité deux demandes de transformation, de surhaussement et d'extension du bien en question (20/06/12 et 22/11/12). Elle a également été interrogée par l'auteur de projet dont la demande était inscrite à l'OJ de la séance de la CRMS du 23 avril dernier. Il s'agit donc d'une troisième mouture du projet suite aux remarques de la Commission. Aujourd'hui, la surhausse de la toiture se limiterait à une quarantaine de cm et terminerait la toiture qui présente actuellement un aspect inachevé à la liaison avec la toiture du voisin de droite.
La Commission apprécie l'évolution simplifiée du projet, y compris en ce qui concerne la lucarne projetée en toiture arrière.
Par contre, en ce qui concerne le traitement du rez-de-chaussée en façade arrière, et bien que les interventions projetées n'auraient pas d'impact direct sur le Palais Stoclet, la CRMS réitère ses arguments précédents concernant l'inadéquation d'échelle par rapport aux étages car le nouveau projet ne répond pas de manière satisfaisante à ce problème d'intégration.
S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (+ par mail MM. Th. Wauters, H. Lelièvre, Mmes I. Leroy, N. de Saeger) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.